

**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 27 septembre 2017**  
**Édifice des Arts, local 139, 13 h 30**

*Présences :*

Jacques Arseneault (Arts visuels)	Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Julie Arseneault (Traduction et langues)	Ibrahim Ouattara (Philosophie)
Ronald Babin (Sociologie)	Gabriel Paquet St-Onge (Rep. étud., Sc. soc.)
Marcia Babineau (Art dramatique)	Marie-Andrée Pelland (Rep. prof., Sc. soc.)
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)	Maurice Raymond (Études françaises)
Chantal Bourassa (Travail soc.)	Julie Rennison (Rep. étud., Arts)
Andrea Cabajsky (Anglais)	Monique Richard (Musique)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)	Jean-François Thibault (Doyen)
Karine Gauvin (Secrétaire)	Dominique Thomassin (Secteur langue et Rep. prof., Arts)
François Giroux (Info.-comm.)	Guy Vincent (Géographie)
Kevin Godbout (Rep. unité II)	

**1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 27 septembre 2017**

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

Jacques Arseneault propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Kevin Godbout, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec une abstention.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 août 2017**

Le doyen demande si le procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si certains souhaitent y apporter des clarifications.

Andrea Cabajsky propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Ibrahim Ouattara, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec une abstention.

**3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 30 août 2017**

Point 5.1 : Le vice-doyen a acheminé le CPR-2 modifié à la vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation.

Point 5.2 : Le rapport d'autoévaluation des programmes de traduction a été acheminé au vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales.

Point 7.3 : Le doyen informe le Conseil qu'il y aura formation d'un comité qui se penchera sur la création d'un document type facultaire de nature plus qualitative pour la composante « recherche ». Par ailleurs, il rappelle que le Conseil votera en novembre sur le document qui sera en vigueur au printemps 2019. Il rappelle aux directeurs et aux directrices de consulter les membres de leur assemblée respective à ce sujet.

Point 7.8 : Le doyen informe le Conseil que les inscriptions par programmes sont à peu près les mêmes que celles de l'année dernière, et qu'elles sont en hausse par rapport à celles d'il y a deux ans. Le portrait

est contrasté, puisque certains programmes connaissent une augmentation des inscriptions, alors que d'autres notent plutôt une décroissance.

Point 9 : Le doyen prévoit rencontrer les directeurs et les directrices d'unités afin de discuter du gabarit qui leur sera envoyé en octobre. Il rappelle que la préparation de l'horaire des cours doit être faite pour le mois de novembre, et que le gabarit complet devra être rendu en décembre. Il y a aura en outre préparation d'un document interne pour guider les assemblées dans le processus, mais on demande aux assemblées de donner essentiellement la liste des cours garantis.

#### **4. Affaires étudiantes**

Gabriel Paquet St-Onge informe le Conseil de la tenue des diverses activités de la FÉÉCUM, dont le Lip Sync Battle, la Course folle et le Jeu d'évasion. Les résultats de l'élection des postes restés vacants au Conseil des Sciences sociales seront bientôt connus.

Julie Rennison précise qu'il y aura des élections partielles cet automne et que le Conseil étudiant des Arts se réunira le 11 octobre.

#### **5. Création/modification/évaluation de programmes/cours**

##### **5.1 Programme d'information communication : proposition de modification des programmes en information-communication [Annexe 1]**

###### **5.1.1 Modification du B.A. avec majeure en information-communication**

###### **5.1.2 Modification de la mineure en journalisme**

###### **5.1.3 Modification de la mineure en relations publiques**

###### **5.1.4 Abolition, création et modification de cours (ICOM)**

###### **5.1.5 Modification de la banque de cours OFG (ICOM)**

Le responsable du programme d'information-communication, François Giroux, présente les faiblesses relevées au sein de leurs programmes. Les éléments à corriger sont les suivants : donner dès la 1<sup>re</sup> année des cours de journalisme et de relations publiques; élargir au maximum le choix de cours dans les disciplines connexes; modifier les intitulés de cours pour les rendre plus attirants. François Giroux présente ensuite les principales modifications proposées au programme de majeure en information-communication, à la mineure en relations publiques et à la mineure en journalisme.

En ce qui concerne la première préoccupation, on s'interroge sur l'opportunité d'offrir dès la première année un cours de journalisme écrit. À l'heure actuelle, pour s'inscrire en journalisme écrit, les étudiants et les étudiantes doivent avoir obtenu au préalable la note B au cours FRAN 1600. On se demande si le contenu de ce cours sera adapté et, surtout, si cela ne risque pas d'entraîner un retard important dans le cheminement d'une étudiante ou d'un étudiant qui aurait fait le cours FRAN 1006 et n'obtiendrait pas la note B dans le cours 1600 suivi au printemps ou à l'été.

Pour ce qui est du deuxième point, on suggère au directeur de remplacer le cours TRAD 2130 (Initiation à la traduction) par le cours TRAD 2510 (Traduction générale I), qui est plus approprié comme cours s'inscrivant dans les disciplines connexes.

En outre, on signale qu'il faudrait ajouter « un choix » dans la phrase « Choisir 21 crédits du volet journalisme ou du volet relations publiques ou **un choix** parmi les deux volets » du CPR-2, sous *Cours à option*. De plus, les exigences précisées au point 2.4 dans le CPR-10 ne figureront pas au répertoire.

Enfin, en ce qui concerne les CPR-5 des cours ICOM 4601 et ICOM 4700, il faudrait modifier la formulation des préalables.

François Giroux soumettra ces propositions au comité pédagogique d'information-communication.

### **5.2 École de travail social : proposition de modification au programme de B.T.S. (cheminement avec expérience pertinente de travail) [Annexe 2]**

Chantal Bourassa explique que l'École de travail social voudrait remplacer le mot *postsecondaire* par *universitaire* dans les conditions d'admission au programme de baccalauréat en travail social, cheminement avec expérience pertinente en travail social, afin de lever une ambiguïté.

Chantal Bourassa en fait la proposition. Appuyée par Dominique Thomassin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.3 Faculté des arts et des sciences sociales : création de cours SCSO dans le cadre de la M. Sc. soc. [Annexe 3]**

#### **5.3.1 Création de cours SCSO**

Dans le cadre des recommandations faites par l'évaluatrice externe du projet de programme de maîtrise en sciences sociales, la liste des cours proposés a été modifiée. Les cinq cours remplacent ceux qui ont été adoptés l'année dernière.

Ronald Babin en fait la proposition. Appuyée par Ibrahim Ouattara, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6. Règlement 8.6.2 – Demande d'exemption (examens finaux) : secteur Langue [Annexe 4]**

Dominique Thomassin explique que l'examen final du cours FRAN 1500 (Communication orale) consiste en une évaluation orale de 10 minutes. Comme le cours est offert à 30 étudiants, il est impossible de faire ce type d'évaluation pendant la période normale d'examens.

Dominique Thomassin en fait la proposition. Appuyée par Julie Arsenault, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Informations**

### **7.1 Chaire de recherche du Canada de niveau II (« Langues et pouvoir dans la francophonie canadienne »)**

Le doyen annonce que le concours pour combler la chaire de recherche « Langues et pouvoir dans la francophonie canadienne » sera annoncé très prochainement. Bien que cette chaire devait initialement être attribuée en 2019, le doyen de la FESR, le doyen de la FASS et le VRER ont convenu d'ouvrir simultanément ce concours et celui de la chaire destinée à la Faculté des sciences de l'éducation. S'il advenait que la chaire en éducation soit comblée, l'entrée en fonction du candidat retenu ou de la candidate retenue pour la chaire de la FASS serait reportée d'un an.

En outre, le doyen explique que le programme général des Chaires de recherche du Canada est en mode évaluation actuellement et la question de l'équité est désormais omniprésente. Par conséquent, il y aura cette fois une procédure à suivre selon des règles d'équité qui n'existaient pas auparavant. Ces

règles s'appliqueront notamment à la composition du comité de sélection. Il y aura également un « gardien de la procédure d'équité » qui fera partie du comité; cette personne sera vraisemblablement quelqu'un des ressources humaines. Il y aura un rapport sur la procédure. Le doyen prévoit la participation de 6 à 9 personnes sur ce comité. Enfin, c'est le dossier du candidat ou de la candidate qui déterminera l'unité académique qui accueillera la chaire et une fois recommandé par le comité, le dossier de candidature sera soumis à l'unité académique qui fera sa propre recommandation au doyen, lequel fera sa recommandation au VRER.

Le doyen incite les membres du Conseil à commencer à faire circuler l'information et signale que le descriptif n'a pas changé. Il s'agit d'une chaire de type II, qui sera renouvelable après une période de 5 ans. Le détenteur ou la détentrice de la chaire deviendra aussi un professeur régulier ou une professeure régulière par la suite.

### **7.2 Nouvelles salles médiatisées (édifice des Arts)**

Des membres manifestent leur mécontentement relativement à la façon dont certaines salles de classe de la Faculté ont été médiatisées (MAR 139, 211, 213 et 241).

Le doyen demande qu'on lui fasse parvenir les principales doléances des utilisateurs de ces salles afin de lui permettre de rédiger une lettre destinée à la Direction générale des technologies.

### **7.3 Liaisons (bulletin de la FASS) : rappel**

On demande aux unités d'envoyer les thèmes (et non les articles) destinés au bulletin facultaire *Liaisons* au vice-doyen d'ici vendredi.

### **7.4 Services alimentaires de l'Université de Moncton**

On rappelle qu'il y a interdiction de faire appel à des traiteurs provenant de l'extérieur de l'université. Si on veut par exemple servir un lunch aux étudiants et aux étudiantes, on doit utiliser les services alimentaires.

## **8. Autres questions**

Il se tiendra un cocktail offert par la Faculté des arts et des sciences sociales le 20 octobre prochain à la Galerie triangle dans le cadre du Rendez-vous de l'AIUMni 2017. On demandera une confirmation de présence.

## **9. Clôture de la séance**

Ronald Babin propose la levée de la séance à 14 h 49.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc